

Changement de la chaudière et du brûleur du collège

Bullet, le 18 août 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Historique

La chaudière « Bois-Mazout » a été installée il y a environ 40 ans. Au vu de la vieillesse et la vétusté de celle-ci, nous avons présenté au conseil communal lors de la séance du 14 avril 2014, un préavis pour le changement de celle-ci. Suite aux différentes remarques et demandes de quelques intervenants, nous avons poursuivi l'étude pour le remplacement de cette chaudière.

Situation actuelle

Nous nous sommes approchés de plusieurs bureaux d'étude, dont la maison Pfister qui préconise le pellet ou le mazout en lieu et place des plaquettes comme demandé par certains Conseillers. La perspective d'un chauffage à distance entre le collège et l'église n'est, selon les spécialistes, pas rentable. Par ailleurs, au vu de la situation du Collège avec une cour de récréation et des places de parc pour les visiteurs, il nous paraît difficile de mettre en place d'autres infrastructures.

Dès lors, pour tenir compte de la variante la moins couteuse, notre choix se porte toujours sur une chaudière à mazout de **70Kw** (ancienne chaudière était de 95Kw) dont le coût d'installation est le moins onéreux. Le montant s'élève à **Chf 90'000.-**. Ce montant comprend la fourniture d'une chaudière avec brûleur – raccordement électrique – mise en ordre de la citerne – porte anti-feu et peinture – changement des vannes – doublage de la cheminée – démontage ancienne cheminée/remplacement tabatière – divers & imprévus, selon détail suivants :

- Fourniture chaudière et brûleur	45'000.-
- Raccordement électrique	2'800.-
- Préparation de la citerne	9'000.-
- 1 porte anti-feu et peinture	2'000.-
- Chang. anciennes vannes/vannes thermostatiques	4'700.-
- Doublage cheminée (montant approximatif)	4'000.-
- Divers & imprévu	13'500.-
- Démontage ancienne cheminée/ remplacement tabatière	9'000.-
Total	90'000.-

Dans le poste divers & imprévus, nous avons compté une plus-value sur les différents devis d'environ 10%.

Nous vous rappelons que la variante pour un chauffage à pelles augmenterait notre investissement de près de 40'000.-. Nous remettons en annexe, la variante pour un chauffage à Pellets.

EN CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

- Vu le préavis municipal n° 35-2015 concernant le changement de la chaudière et brûleur au Collège ;
- Ouï le rapport de la commission des bâtiments,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder au remplacement de la chaudière et du brûleur au Collège ;
- **d'accorder** un crédit de **CHF 90'000.-**, un compte au bilan sera ouvert à cet effet ;
- **de financer** ce crédit par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** l'investissement de Chf **90'000.-** sur une période de 15 ans.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 31 août 2015

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : 
J.-F. Paillard

Le Secrétaire : 
M. Thévenaz



Délégués municipaux, MM. Jean-René Bernardi & Michel Borno
Annexe : variante chauffage à pellets

2^{ème} variante / Chaudière à Pellets

Coût de cette installation :

Description	Prix
Chaudière à Pellets et tubage	85'000.--
Electricité	4'000.--
Evacuation citerne	4'500.--
1 porte antifeu	2'000.--
Ferblanterie + Toiture	9'000.--
Divers et imprévu	15'000.--
Maçon et divers	5'000.--
Changement anciennes vannes/vannes thermostatiques	4'700.--
Total	129'200.--

Installation chaudière à Pellets	129'200.--
Installation Chaudière à Mazout	90'000.--
Différence	+ <u>39'200.--</u>

Après analyse des deux variantes, et au vu du coût plus élevé de l'installation d'une chaudière à Pellets, le choix de la municipalité s'est porté sur une chaudière à mazout.